

# Enfant otage et parents en conflit

Dans 5 % des cas, le divorce se traduirait également par la rupture entre le ou les enfants et l'un des deux parents. Une douloureuse situation identifiée sous le vocable de « syndrome d'aliénation parentale » qui voit ce ou ces enfants « instrumentalisés » par le père ou la mère au détriment de l'autre. C'est pour dénoncer cette prise d'otage psychologique de l'enfant et informer le grand public ainsi que les professionnels judiciaires, sociaux et policiers en prise directe avec ce type de conflit familial, qu'est née, il y a trois ans, l'Acalpa, l'Association contre l'aliénation parentale pour le maintien du lien familial.

Sa réplique régionale a été créée en 2005 par Joëlle Martin, une chef d'entreprise romagnatoise qui revendique à ce jour une trentaine d'adhérents, pères ou mères se disant victimes de la manipulation de leur(s) enfant(s) par leur ex-conjoint. « Il est traumatisant pour un parent aimant et honorable d'être rejeté, détesté, haï, voire accusé de maltraitance ou, pourquoi pas, de pédophilie alors qu'il n'a rien à se reprocher ».

À en croire l'Acalpa, et le pédopsychiatre Richard Gardiner qui l'a identifié, le syn-

drome d'aliénation parentale comprend huit manifestations symptomatiques. Entre autres le dénigrement, l'absence de culpabilité, l'animosité « étendue à l'ensemble du monde du parent aliéné, grands parents, oncles, cousins, amis... ».

Outre l'information qu'elle se propose de diffuser auprès « de la société dans son ensemble et des institutionnels de la justice et du social », l'association a également élaboré une proposition de loi : mettre en place une instance de médiation obligatoire entre parents.

## « Des visites inopinées »

L'Acalpa régionale souhaite en outre une charte déontologique des travailleurs sociaux pour une meilleure objectivité dans leurs enquêtes. « Nous demandons aussi des visites inopinées chez le parent qui a la garde de l'enfant », ajoute Roger Taillade, membre de l'Acalpa Auvergne.

Au-delà de ces actions de sensibilisation et d'information, l'association se veut défenseur d'une éthique : « Nous voulons obliger les parents à être un couple parental ». Elle a un site national : [www.acalpa.org](http://www.acalpa.org) ■



**RESPONSABLES.** Roger Taillade et Joëlle Martin, respectivement membre et déléguée régionale de l'Acalpa.